

S. I. D. E. S. O. L.
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 23 FEVRIER 2026

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, GRATALOU, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes REVOL, NELIAS

Le quorum est atteint à 18H40

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

2026-001 - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire qui a été envoyé aux délégués, et examine :

- l'évolution des tarifs de l'eau
- l'évolution des recettes : les recettes sont stables. La recette principale est la surtaxe qui est d'environ 3 600 000 €/an.
- l'évolution des dépenses : les dépenses de fonctionnement sont également relativement stables (la participation au Syndicat Rhône-Sud va augmenter pour 2026 suite à la modification de l'usine de traitement pour traiter les PFAS).
- l'évolution de la dette : le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 1 637 400.04 €. L'annuité pour 2026 sera de 121 489.53€.

Le programme de travaux pour 2026 pourrait s'établir comme suit (y compris les Restes à Réaliser 2025) :

- Renouvellement des canalisations : 4 800 000 € HT pour le programme 2026. Une subvention de 50% de ce montant est envisagée dans le cadre du 12^e programme de l'Agence de l'Eau.
Les restes à réaliser pour le programme 2025 sont de 1 955 315.75 € (une subvention de 1 106 450 € a été accordée par l'Agence de l'Eau au titre du programme de renouvellement 2025)
- Renouvellement des canalisations PVC : reste à réaliser de 278 991 €
- Travaux hors programme : 790 000 € (RAR 66 863.97 €) pour les travaux de renouvellement non compris dans le schéma directeur mais rendus nécessaires en raison des réfections de voiries envisagées
- Pose de 17 débitmètres pour améliorer la sectorisation : 260 000 €
- Pose de réducteurs de pression : 64 000 €
- Renouvellement électro mécanique : 100 000 € (RAR 575 557.33 €)
- Surpresseur de Châteauneuf à Yzeron : RAR 31 002 €
- Entretien des bâtiments : RAR 100 000 €
- Démolition du réservoir de Montolvet : RAR 30 000 €
- Téléréleve : 80 000 € pour la main d'œuvre pour la pose des compteurs et des émetteurs (RAR 85 658.87 €), et RAR 116 812.06 € pour les compteurs et émetteurs, afin de finaliser l'installation sur les communes de Brignais et de Chaponost
- DUP puits : 70 000 € (RAR 35 000 €)
- Achat de compteurs : 50 000 €

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

2026-002 - Lancement de procédures de commandes publiques

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'engager les procédures en vue de la dévolution des commandes suivantes :

- Achat de compteurs
- Renouvellement électro mécanique

Pour l'**achat de compteurs**, Monsieur le Président propose au comité de passer un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour une durée d'un an renouvelable 2 fois suivant une procédure adaptée ouverte, selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, R2162-2 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Pour le **renouvellement électro mécanique**, Monsieur le Président propose au comité de lancer une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'engager la procédure de dévolution pour l'**achat de compteurs**, en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour une durée d'un an renouvelable 2 fois suivant une procédure adaptée ouverte, selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, R2162-2 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Décide d'engager la procédure de dévolution pour le **renouvellement électro mécanique**, par le lancement d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux.

Autorise le Président à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant à l'issue des procédures.

2026-003 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2024 du Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud

Conformément à l'article L2224.5 du CGCT, Monsieur le Président procède à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public relatif au Syndicat Mixte d'Eau Potable "Rhône-Sud" auquel est adhérent le SIDESOL.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud.

2026-004 - Convention tripartite avec SUEZ et VEOLIA pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des troques sur la Commune de Chaponost

Monsieur le Président explique au Comité que la convention tripartite passée avec SUEZ et VEOLIA afin de gérer la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des Troques à Chaponost est à renouveler puisqu'elle prenait fin avec l'achèvement au 31 décembre 2024 du contrat d'affermage signé par le SYSEG avec VEOLIA au 1^{er} juillet 2018.

La nouvelle convention est inchangée par rapport à la précédente.

Pour rappel, les redevances d'assainissement sont facturées pour le compte du fermier du service d'assainissement sur les factures d'eau, puis encaissées par le Trésor Public et reversées par SIDESOL au fermier du service d'assainissement. Ce système est un service que rend le SIDESOL aux services d'assainissement afin d'éviter de multiplier les factures et permettre ainsi de minimiser les coûts.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la convention tripartite à passer avec SUEZ et VEOLIA pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des troques sur la Commune de Chaponost.

Autorise le Président à signer ladite convention.

2026-005 - Renouvellement des conventions avec les syndicats Rhône-Sud et Communay Région fixant les modalités d'intervention du technicien

Monsieur le Président explique au Comité que les conventions passées avec le Syndicat des Eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud, fixant les modalités d'intervention du technicien arrivent à leur terme, et qu'il convient de les renouveler pour l'année 2026.

Participations annuelles : Syndicat Rhône-Sud = 12 000 €
Syndicat Communay et Région = 19.29 % des dépenses
effectivement engagées, (déduction faite de la participation du
syndicat Rhône-Sud).

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les conventions à passer avec le Syndicat des Eaux de Communay et Région, et le Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud pour fixer les modalités d'intervention du technicien. Ces conventions prennent effet au 01/01/2026 pour une durée d'un an reconductible une fois par tacite reconduction.

Autorise le Président à signer ces conventions.

Questions diverses

- La date du prochain Comité est fixée au 9 mars à 18H30.
- PFAS : Monsieur le Président explique que la modification de l'usine de traitement du Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud est achevée. L'ensemble des filtres étant neufs, la somme des 20 PFAS recherchés dans l'eau potable, pour l'eau fournie au SIDESOL par le Syndicat Rhône-Sud est actuellement d'environ 15ng/l.
- La centrale photovoltaïque située à Millery a été mise en service le 10/12/2025. Une date d'inauguration sera définie après les élections municipales.

La séance est levée à 19H55

La Secrétaire de séance
Didier COQUARD



Le Président
Daniel JULLIEN

